



## **DEMANDE D'AUTORISATION GRATUITE D'UTILISATION DES CONTENUS A TITRE TEMPORAIRE**

**ADRESSEE A :**

Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes, Association loi 1901 ayant son siège social au 22 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes, représenté par son Président ou son représentant légal.

**UTILISATEUR** (Dénomination de la structure et coordonnées complètes) :

---

---

**CONTACT** (Nom, fonction, email et téléphone de l'interlocuteur) :

---

---

**CONTENUS SOLLICITES** (Références, par exemple : YJR\_6209 pour une photo, PMO-16 pour un reportage complet) :

---

---

---

**BESOINS :**

- Accès direct aux contenus disponibles sur le site (base définition, lien Youtube...).
- Fichiers sources (haute définition, rush vidéo, campagnes photographiques complètes...). Dans ce cas, les commanditaires reprendront directement contact avec vous pour la communication des contenus.

**UTILISATIONS** (Objet, date, lieu...) :

---

---

**CONDITIONS SPECIFIQUES :**

---

---

*L'utilisation des contenus est exclusivement destinée à l'usage de valorisation du patrimoine et des activités maritimes et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une commercialisation. L'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'utilisation des contenus détaillées ci-après, et notamment l'usage du copyright tel que précisé à l'article 3. Dans la mesure du possible, l'utilisateur mentionnera le logo PATRIMOINE MARITIME MARENNES OLERON lors de l'exploitation des contenus. Toute utilisation autre que celle stipulée dans la présente demande devra faire l'objet d'une nouvelle demande.*

Date, nom et signature du demandeur,

# Conditions d'utilisation des contenus

## ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

La spécificité du fonds audiovisuel **PATRIMOINE MARITIME MARENNES OLERON** est d'illustrer la diversité des activités maritimes du territoire du Pays Marennes Oléron.

Ce fond a été constitué dans le cadre de l'Axe 4 du Fond Européen pour la Pêche (F.E.P.) du Pays Marennes Oléron consacré au développement durable des zones côtières tributaires de la pêche et de l'aquaculture.

Conçue dans un objectif de valorisation du patrimoine et des activités maritimes du Pays Marennes Oléron, cette base de données photographiques, audiovisuelles et de témoignages est mise à disposition des besoins locaux, à titre gracieux et dans le cadre d'un usage à but non commercial.

Ce fond fait l'objet d'un accord de copropriété entre la Maison du Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, le Comité Régional Conchylicole Poitou-Charentes et le Port de La Cotinière (Commune de Saint Pierre d'Oléron).

La Maison du Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes représente les commanditaires dans tous les actes intéressant l'exploitation des Contenus.

La Maison du Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes et les commanditaires du projet Axe 4 du FEP ont acquis un droit d'usage des contenus de par le paiement de la prestation de collecte à l'auteur des contenus visés.

La Maison du Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes consent à l'Utilisateur une autorisation gratuite d'utilisation du Contenu ci-après désigné selon les termes et conditions des présentes.

## IL EST ALORS CONVENU CE QUI SUIT

### ARTICLE 1

La présente autorisation est consentie à titre personnel à l'Utilisateur sur le/ les Contenu(s) issu(s) du fonds audiovisuel **PATRIMOINE MARITIME MARENNES OLERON** (campagnes photographiques et textes de Yves Ronzier, rushes et montages audiovisuels de Jacques Barinet, témoignages réalisés par l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel),

pour l'utilisation strictement définie à l'article 2 ci-dessous.

### ARTICLE 2

La Maison du Tourisme autorise de façon strictement limitée et à titre gratuit l'exploitation du / des Contenu(s) dans les conditions prévues ci-après :

- dans un programme de télévision (nom de l'émission ou de l'œuvre, diffuseur, producteur, date de passage, durée des rushes, time code...)
- sur le web (usage, nom de l'œuvre éventuellement, durée des rushes, time code, nom du site, producteur, durée...)
- sur un support presse ou graphique (nom du support, diffusion, date de parution, nombre d'exemplaires, nom et auteur de l'article le cas échéant...)
- pour l'édition courante sous forme de livres (titre, éditeur, auteur, nombre d'exemplaires du 1<sup>er</sup> tirage, date de parution...)
- pour la diffusion ponctuelle dans le cadre de manifestations culturelles, de salons professionnels ou d'informations du public (nom et objet de l'évènementiel, date et lieu, public cible, moyen de diffusion...)

L'absence de refus explicitement exprimé par mail ou courrier, dans un délai de quinze jours suivant la réception de la demande d'autorisation, vaut pour acceptation de la demande.

### ARTICLE 3

L'Utilisateur s'engage à mentionner le copyright à proximité du média, sous la forme suivante : © « nom de l'auteur » - **PATRIMOINE MARITIME MARENNES OLERON**.

Dans la mesure du possible, lors de l'exploitation du Contenu, l'Utilisateur mentionne le logo **PATRIMOINE MARITIME MARENNES OLERON**, le nom des commanditaires des Contenus et tout autre élément publicitaire se rapportant au Contenu utilisé, qui lui sera communiqué par la Maison du Tourisme.

Toute autre utilisation du/des Contenus à quelque titre que ce soit par l'Utilisateur que celle qui lui est consentie aux termes des présentes devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation préalable à la Maison du Tourisme.

L'Utilisateur devra justifier de la bonne exploitation du Contenu auprès de la Maison du Tourisme, par exemple par l'envoi de justificatifs de parution ou d'information écrite de la date de diffusion...

### ARTICLE 4

En tant que de besoin, les parties sont convenues de faire attribution de compétence au Tribunal de Grande Instance de La Rochelle (17000). Toutefois, sur proposition de la partie se jugeant lésée, les parties pourront se mettre d'accord pour recourir à la médiation.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Projet porté par la Maison du Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes et financé par le programme Axe 4 du Fonds Européen pour la Pêche, le Pays Marennes Oléron, la Région Poitou-Charentes, le Port de la Cotinière et le Comité Régional de la Conchyliculture Poitou-Charentes.  
L'Europe s'Engage en France avec le Fonds Européen pour la Pêche.

